



Élections municipales 2026

Mode d'emploi ...

1er tour : dimanche 15 mars 2026 et 2^e tour (si nécessaire) : dimanche 22 mars 2026

Dates limites d'inscription :

En ligne : jusqu'au 4 février 2026 ou rn mairie : jusqu'au 6 février 2026

👉 Vérifiez votre inscription directement à la mairie où sur le site officiel service-public.fr

Ce qui change ? Le mode de scrutin !

À partir de ces élections, **toutes les communes françaises**, y compris celles de moins de 1 000 habitants comme Haplincourt, utilisent un **scrutin de liste paritaire à deux tours** :

- ➤ Vous votez **pour une liste complète** de candidats (parité femme/homme).
- ➤ Le **panachage** (cocher, ajouter ou supprimer des noms) **n'est plus possible**.
- ➤ Les listes doivent être **paritaires** : alternance stricte femme/homme.

A Haplincourt, nous devons élire 11 **conseillers municipaux**, la loi permet des **listes de 9 à 13 candidats**.

Conditions pour être candidat ...

Pour figurer sur une liste de candidats municipaux, il faut :

- 👉 Être **citoyen français** ou citoyen d'un État de l'U.E. (selon conditions) ;
- 👉 Être **inscrit sur les listes électorales** ou remplir les conditions pour l'être ;
- 👉 **Jouir de ses droits civils et politiques** et ne pas être dans une situation d'inéligibilité prévue par la loi.

Attention ! L'ordre des candidats sur la liste est important : les sièges sont attribués dans l'ordre de la liste en fonction du nombre de voix obtenues. Ceux qui sont trop bas dans la liste peuvent ne pas être élus si la liste n'obtient pas suffisamment de sièges.

Vous souhaitez **vous engager** ?

*Vous avez envie de participer à la vie de votre commune ?
Devenez tête de liste et dessinez votre projet ou rattachez-vous à un projet existant.*

Si plusieurs listes sont en concurrence sur votre commune, faites votre choix de manière à ce que le programme proposé soit en adéquation avec vos aspirations et qu'il réponde à vos valeurs.

Pour présenter une **liste de candidats** :

1. Constituez votre liste **avec une personne tête de liste**, comprenant de 9 à 13 **candidats**, parité femme/homme respectée.
2. Préparez les **documents requis**
3. **Déposez la liste** en préfecture **avant la date limite** fixée par le code électoral.

Evitez LE piège du vote par procuration

Si vous ne pouvez pas vous rendre au bureau de vote le jour des élections municipales, vous avez la possibilité de **voter par procuration** et de désigner le mandataire qui votera **à votre place et en votre nom**.

Comment établir une procuration ?

Pour établir une procuration, faites la demande en ligne sur le site officiel maprocuration.gouv.fr ou en faisant appel à la gendarmerie.

Le **mandataire** de votre choix :

- doit être **inscrit sur une liste électorale en France et pouvoir en justifier** ;
- doit se rendre **au bureau de vote d'Haplincourt** le jour de l'élection.

Le mandataire vote à votre place, selon son passage dans l'isoloir.

👉 **Il est donc très important de donner procuration à une personne de confiance**, une personne dont vous êtes sûr(e) qu'elle respectera **vos choix et votre intention de vote**.

La procuration n'est pas un simple dépôt de bulletin : c'est un **acte de confiance citoyenne**.

La mairie vous accompagne dans vos démarches !

Vérifier votre inscription électorale ; obtenir les formulaires de candidature et poser toutes vos questions pratiques.

Mairie d'Haplincourt
12 rue de Bapaume – 62124 HAPLINCOURT
Tél : 03 21 51 29 45 / Mail : mairie-haplincourt@orange.fr
Ouvert au public : le lundi de 14h00 à 17h00 / Sur RDV les autres jours